

” Les tensions temporelles de la protection ”

Marc Bessin

► **To cite this version:**

Marc Bessin. ” Les tensions temporelles de la protection ” : postface à l’ouvrage de Petit-Gats J.

Guimard N., La transition jeune majeur, un temps négocié. Petit-Gats Juliette

Guimard Nathalie. La transition jeune majeur, un temps négocié, L’Harmattan, pp.180-190, 2011.
<halshs-00659873>

HAL Id: halshs-00659873

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00659873>

Submitted on 13 Jan 2012

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

« Les tensions temporelles de la protection »

Postface à l'ouvrage de Nathalie Guimard et Juliette Petit-Gats, *Le contrat jeune majeur, un temps négocié*, l'Harmattan, 2011, p. 180-190.

Marc Bessin, sociologue au CNRS, enseignant à l'EHESS et directeur de l'IRIS.

Prolonger par quelques paragraphes cette exploration des mesures de protection prises pour les jeunes majeurs n'a pas d'autre objectif que de tirer un fil d'analyse complémentaire, parmi d'autres possibles. Si ce que l'on vient de lire peut nourrir bien des discussions, notamment parmi les professionnels qui auront sans doute été touchés par la justesse des problèmes traités par cette recherche et des analyses proposées, j'encouragerais pour ma part à débattre des enjeux politiques du travail social. Et il me semble que l'ouvrage de Nathalie Guimard et Juliette Petit-Gats met particulièrement bien en lumière la centralité des questions temporelles pour tenter de trouver du sens aux interventions sociales, ici pour les jeunes en difficulté, mais plus globalement pour des publics plus diversifiés, touchés par la crise et la précarité.

Les contrats jeunes majeurs visent une catégorie d'âge précise, ce qui d'emblée restreint les temporalités biographiques à un temps chronologique avec l'âge de l'état-civil, à partir des dix-huit ans de la majorité jusqu'à vingt-et-un ans. Cette contrainte chronologique a-t-elle un sens au regard de la flexibilisation des temps de l'existence ? En prolongeant une action éducative menée antérieurement, au nom de la protection de l'enfance, et souvent depuis de longues années, parfois ponctuées de traumatismes associés aux ruptures de placement, cette mesure questionne aussi le temps de l'intervention professionnelle des travailleurs sociaux. Alors que les contraintes économiques et les injonctions à l'autonomie tendent à réduire les horizons temporels de l'action éducative, l'enjeu de la relation entre ces jeunes et leurs éducateurs devient toujours plus prégnant. Mais comment cette relation peut-elle dès lors s'élaborer autrement que dans la durée ? Ces deux aspects du temps du contrat jeune majeur, liés au parcours de vie et à l'intervention éducative, permettent de situer certaines des tensions temporelles qui sont à l'œuvre dans la protection des personnes.

Les catégories temporelles de l'intervention sociale

Le parcours de vie, en tant qu'institution sociale organisant et régulant culturellement, socialement et juridiquement l'existence des individus, est en pleine mutation. Le modèle du parcours des âges s'est édifié autour de l'adulte autonome, intégré socialement avec un statut lié à un emploi et une vie sociale, notamment familiale, lui permettant entre autres de vivre dans un logement indépendant. C'est un modèle ternaire, où les âges périphériques à l'âge adulte (jeunesse et vieillesse) étaient l'objet d'une politique de protection du fait d'une vulnérabilité et de déficits. Ces mesures et ces actions visaient ceux et celles qui ne peuvent pas encore, pour les jeunes, ou plus tout à fait, pour les vieux, bénéficier d'une pleine indépendance. Si l'on sait que ce modèle reposait sur beaucoup d'illusions quant à cette indépendance et sur l'invisibilité de bon nombre de soutiens, notamment féminins, pour asseoir cette autonomie, il reste qu'il a permis d'ancrer solidement nos représentations des âges et de leurs attributs. Pour autant, cette institutionnalisation du parcours de vie reposait sur un temps stable et linéaire, qui semble aujourd'hui vaciller. Les incertitudes planent désormais sur les trajectoires des individus, qui deviennent de plus en plus difficiles à programmer. On assiste en effet à une déstandardisation des étapes et des temps de la vie, mais qui se manifeste de manière très différenciée socialement.

La plus grande flexibilisation des temporalités biographiques pose des questions d'envergure pour l'action sociale et éducative. L'âge de la majorité ne correspond plus depuis bien longtemps à un âge d'intégration sociale et professionnelle, et ce d'autant plus pour des jeunes ayant accumulé au cours de leur vie des difficultés. Or c'est justement à ces personnes particulièrement vulnérables que l'on va demander des gages supplémentaires, une exposition cohérente des garanties d'engagement sous forme de projet individuel, pour pouvoir bénéficier d'un prolongement de protection. L'ouvrage

montre bien la logique de la contrepartie et de l'activation qui est à l'œuvre pour ces jeunes sous protection, et plus généralement dans le travail social. Le paradoxe qui en résulte, souvent dénoncé, notamment par Robert Castel¹, est que l'on en vient à demander toujours plus à ceux et celles qui ont déjà bien peu de ressources pour s'en sortir. Un second paradoxe temporel accompagne cette logique de la responsabilisation des plus fragiles : on en arrive à davantage chronologiser et ritualiser des parcours qui sont plus particulièrement soumis à la flexibilité. Alors que la déstandardisation des parcours sociaux induit une certaine déritualisation des carrières biographiques, pour ces jeunes les seuils d'âge comme la majorité cristallisent bon nombre d'enjeux cruciaux. Ce passage est ainsi ritualisé autour de la signature de contrat après la rédaction d'une lettre explicitant son projet personnel. Or ces jeunes sont les plus exposés à l'incertitude et à l'absence de perspectives stables, et Nathalie Guimard et Juliette Petit-Gats montrent que le recours au projet sert surtout à montrer sa capacité d'adaptation et de relation.

Cette première tension temporelle de la protection des jeunes majeurs pose le problème des catégories temporelles de l'intervention sociale lorsqu'elle participe d'une politique de l'individu. L'activité des services sociaux se concentre en effet désormais sur l'individu, en l'enjoignant sans cesse de devenir l'entrepreneur de sa propre existence. La relation y est centrale, en devenant le lieu moteur de la mobilisation de l'individu. Le travailleur social l'accompagne de manière pragmatique sous le registre de la présence sociale pour entretenir cette relation, l'écouter afin de l'aider à élaborer son parcours. Ce type d'intervention sociale se distingue comme politique de l'individu en ce qu'elle ne considère plus les personnes visées comme faisant l'objet d'une intégration collective ou d'un processus d'insertion sociale, au sein de la société et d'un groupe social, celui des adultes par exemple. Or le rite n'avait de sens en tant que rite de passage, avec ses logiques de séparation, de marge et d'agrégation, qu'au regard de cette dimension collective : trouver sa place dans le groupe et dès lors rendre efficace la catégorie qui s'y réfère. Ce que l'on pourrait appeler la ritualisation individuelle semble dès lors relever d'un autre type de fonctionnement social. Mais c'est aussi un autre type de temporalité qu'elle convoque. En ce sens, la tension temporelle particulièrement visible au sein du dispositif des contrats jeunes majeurs illustre un moment ambivalent, entre l'affirmation de politiques de l'individu qui ne peuvent pas, par définition, reposer sur des catégories temporelles telles que l'âge chronologique, et la prégnance des modes d'inscription sociale sur lesquels le travail social s'appuie encore.

Quelle temporalisation pour l'action éducative ?

Protéger un jeune, mais jusqu'à quand ? Au seuil de sa majorité, nous disait la société chronologisée. Le contrat jeune majeur a été justement conçu pour atténuer la rigidité des logiques de seuils d'âge, une forme de transition pour tenter d'adapter la temporalité institutionnelle aux évolutions des temporalités biographiques. Mais on l'a vu, cette contrainte chronologique s'avère bien difficile à gérer au regard de la réalité sociale que vivent ces jeunes. On a aussi le sentiment, à partir des situations restituées dans l'enquête, qu'elle renforce l'idée qu'une intervention sociale ne peut s'éterniser, qu'elle doit avoir une limite et que même si elle s'appuie arbitrairement sur l'âge biologique, le seuil permet de fixer cette fin de la protection, de manière presque performative. Cela permet peut-être aussi de comprendre le recours fréquent au rite dans le travail social. En tout cas, cette discussion nous amène à nous interroger plus généralement sur les enjeux de temporalisation de l'action sociale et éducative.

L'activation consiste à mobiliser les usagers pour devenir des acteurs de leur prise en charge, mais elle répond aussi à une logique gestionnaire, pour lutter contre « les dépenses passives ». En somme, l'Etat social actif qui se met en place semble accréditer la vieille antienne, revenant régulièrement dans le débat politique, selon laquelle il faudrait cesser d'encourager les usagers des services sociaux à s'installer dans l'assistance. L'esprit gestionnaire, la chasse aux dépenses et la restriction des ressources qu'il induit, ont imposé dans le secteur social une exigence comptable qui se transforme parfois en une conversion à une logique de marché. En tout cas, la discrète chalandisation du social²

¹ Castel R., *La montée des incertitudes, Travail, Protections, Statut de l'individu*, Paris, Seuil, 2009.

² Chauvière M., *Trop de gestion tue le social. Essai sur une discrète chalandisation*, Paris, La Découverte, 2007.

tend assurément à diminuer les temps d'intervention, à restreindre les durées de séjour en établissement, bref, à remettre en cause le temps long qui était au fondement de l'intervention éducative. Les travailleurs sociaux sont ainsi confrontés à une problématique largement répandue, au-delà de leur activité professionnelle, celle de l'emprise du court-termisme, de l'exigence d'immédiateté et de visibilité dans les actions qu'ils mettent en œuvre, autrement dit, ils n'échappent pas à ce que François Hartog désigne comme le régime d'historicité contemporain de notre société, le présentisme³. Dans ce contexte, pour retrouver un sens à leur pratique et ne pas s'engager cyniquement dans leur métier, ils doivent résister à ce rétrécissement des horizons temporels, en travaillant avec un souci de temporalisation. Inscire son intervention dans la durée, en intégrant les éléments du passé pour adapter son action présente en dégagant un horizon à plus long terme, tel est bien l'ambition du travail social, qui se trouve bien contrariée par l'esprit gestionnaire.

Cette tension temporelle supplémentaire qui apparaît bien à la lecture du livre permet d'éclairer l'émergence du registre de la présence sociale dans le secteur de la protection de l'enfance. C'est justement les enjeux temporels de cette notion que je retiens dans ce tournant pragmatique des interventions sociales. La présence sociale qui s'instaure dans les relations éducatives avec ces jeunes, durant leur placement ou pendant leur contrat jeunes majeurs, est représentative d'une tension permanente dans l'acte de protection. Cette présence oscille en effet sans cesse entre une volonté normative, dans la tradition de l'action éducative, et une tendance forte aujourd'hui à laisser le jeune développer son propre chemin d'insertion. Et cette tension s'inscrit dans une problématique classique de l'accompagnement et du contrôle social, entre un pôle sécuritaire et un pôle plus protectionnel. Entre « surveiller » et « veiller sur », la différence est parfois difficilement palpable, d'où les dilemmes moraux auxquels sont confrontés les professionnels lorsqu'ils se posent la question du prolongement de l'intervention en cas de problèmes posés par le jeune. Si le travail social a sans doute bien évolué face à la question de l'autorité, il a pu parfois se résigner à certaines pratiques autoritaires issues du registre sécuritaire qui a marqué cette dernière décennie à propos des jeunes en difficulté. Les politiques sécuritaires qui ont par exemple remis en cause le principe de protection des mineurs en matière pénale répondent à des logiques de visibilité et de chiffre, elles entretiennent en cela une prégnance de l'immédiateté et du court-termisme au dépend de la temporalisation des pratiques de prévention et d'éducation.

Sans complètement échapper à cette tendance autoritaire, le secteur social ne cesse cependant de défendre ce qui fonde ses pratiques et reste attaché au temps long qui le caractérise. Par là, il s'inscrit profondément dans une action d'autorité, parce que l'autorité est bien un enjeu temporel alors que l'autoritarisme lui échappe. En insistant sur la dimension temporelle de la relation, la présence sociale déplace aussi la question de la professionnalité, souvent posée en termes de pouvoir, en ce que celui-ci est lié au partage de l'espace, vers celle de l'autorité qui appelle la reconnaissance et se déploie dans la durée⁴. C'est bien là l'enjeu de la temporalisation de la présence sociale auprès de ces jeunes, des interventions qui ne se réduisent pas au présent de l'interaction, mais qui s'inscrivent dans la durée du lien qui y est tissé.

³ Hartog F., *Régimes d'historicité présentisme et expériences du temps*, Paris, Seuil, 2003.

⁴ Revault d'Allonnes M., *Le pouvoir des commencements. Essai sur l'autorité*, Paris, Seuil, 2006.